

DOCUMENT CONFIDENTIEL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CONSULTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX
LE 22 MARS 2021
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR)

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
1)	Pierre Sénécal	<p>Point 4.3 de l'ordre du jour, Optimisation et mise à niveau du Centre multifonctionnel – PTI 2021</p> <p>Considérant le fait que le Centre multifonctionnel est sous-utilisé depuis des années alors qu'il y a une énorme liste d'attente pour les familles voulant avoir une place dans un Centre de la Petite Enfance (CPE).</p> <p>Pourquoi le conseil municipal refuse-t-il de transformer le 81 rue Hooper (Centre multifonctionnel et ancien bureau de poste) en un Centre de la Petite Enfance compte tenu de son emplacement stratégique en face d'un parc municipal et à proximité de la bibliothèque municipale?</p> <p>Réponse :</p> <p>Contrairement à vos propos, le Centre multifonctionnel est bien utilisé. De plus, le Directeur de la Culture et des loisirs a l'objectif d'optimiser le Centre.</p> <p>Nous sommes bien conscients du manque de places en garderie (CPE), mais l'offre doit venir d'un promoteur, et soyez assuré que la Ville y mettra son appui.</p> <p>Ce soir nous avons 3 résolutions traitant du centre multifonctionnel, il est donc bien utilisé. Le marché des jardiniers sera également de retour cet été.</p>	Greffé

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
2)	Karl Villeneuve	<p>À l'attention de Monsieur Glorieux</p> <p>Point 4.4 de l'ordre du jour, Aide financière au Conseil des aînés de Saint-Lambert</p> <p>Saint-Lambert a obtenu son accréditation « Municipalité amie des aînés », aussi connue sous son acronyme, MADA le jeudi 16 Juillet 2020.</p> <p>Le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et le plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Ce programme a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté.</p> <p>L'appel de projets 2021 est présentement en cours. Les municipalités ont jusqu'au 26 mai 2021 pour déposer leurs projets. Est-ce que la ville va soumettre des projets pour aller chercher du financement?</p> <p>Réponse :</p> <p>Le Directeur de la Culture et des Loisirs en fait présentement l'analyse. Faire une demande est une chose, obtenir une réponse en est une autre. Parfois, cela prend presque un an pour obtenir une réponse.</p> <p>M. Glorieux ajoute qu'il a été impliqué, mais que c'est surtout Mme Desaulniers qui est responsable de la politique MADA. Il y a des actions et des démarches en cours.</p> <p>Mme Desaulniers renvoie la question à Mme Bourgoïn qui ajoute que les loisirs sont en préparation de demandes qui seront faites avant le 26 mai, selon les besoins soulignés par nos organismes communautaires.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
3)	Denis Lecompte	<p>Point 4.1 de l'ordre du jour, Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires</p> <p>Dans la liste des déboursés du mois de février, on y retrouve 3 factures du Directeur Général concernant des frais de recherche totalisant \$1,077.72.</p> <p>Pouvons-nous avoir le détail de ces recherches demandé par le directeur.</p> <p>Réponse :</p> <p>Le Directeur des Finances a fait une recherche et il s'agit de frais de recherche et de soutien aux élus. Ce point est à l'ordre du jour au point 4.5.</p>	Greffe
4)	Huges Létourneau Représentant le réseau Écociroyen de Saint-Lambert	<p>Point 4.1 de l'ordre du jour, Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires</p> <p>2021-01-25 202101-031900012 CONSOMMATION DE L'EAU POUR LA PÉRIODE D'OCTOBRE À DÉCEMBRE. OCTOBRE: 448 524 MÈTRES CUBES. NOVEMBRE 434 917 MÈTRES CUBES. DÉCEMBRE: 442 501 MÈTRES CUBES. Maxime Marquis 83 799,53 \$</p> <p>Pour combien de litres d'eau?</p> <p>Réponse :</p> <p>Présentement, nous déplorons la consommation d'eau majeure / per capita qui s'apparente à 735 litres d'eau. Ce problème ne date pas d'hier, il faut s'y attaquer, nous avons lancé un programme de compteurs d'eau, nous attendons toujours des volontaires qui voudraient installer des compteurs d'eau dans leur résidence.</p>	Greffe
5)	Edith Moranville	<p>Question pour M. Bowles</p> <p>Au point 4.3 de l'ordre du jour sur le Centre multifonctionnel.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Pourquoi mettre encore des fonds publiques dans un lieu aussi peu propice aux événements culturels : acoustique déficiente et inadéquate, un lieu sans intérêt et froid qui a déjà reçu des millions en rénovations sous une autre administration, contrairement à l'église anglicane qui n'a jamais reçu la moindre somme pour le résultat que l'on connaît?</p> <p>Réponse :</p> <p>Je ne voudrais pas que nous fassions la même erreur qu'avec l'église anglicane en laissant un bâtiment se détériorer, nous sommes d'avis qu'il est justifié d'investir au 81, Hooper.</p>	
6)	Janet Sader	<p>Point 7.3, Entente d'acquisition - Œuvre d'art au carrefour giratoire</p> <p>Est-ce que la Ville à suit son accord historique d'honorer Jacques Simard avec un sculpture à l'entrée de Prévile?</p> <p>Réponse :</p> <p>Le projet de sculpture du carrefour giratoire s'est tenu conformément à la Politique d'acquisition d'œuvres d'art. J'espère que lors du dévoilement, vous serez satisfaite du choix.</p>	Grefe
7)	Pierre Sénécal 20, avenue Argyle	<p>Point 4.4 de l'ordre du jour, Aide financière au Conseil des aînés de Saint-Lambert</p> <p>Considérant le fait que le conseil municipal avait réduit substantiellement l'aide financière en 2020 de 25 000 \$ à seulement 10 000 \$ par année.</p> <p>Est-ce que le conseil municipal peut nous assurer que l'aide financière au Conseil des aînés de Saint-Lambert sera de 25 000 \$ par année en tant que Municipalité amie des aînés?</p> <p>Réponse : Ce soir le conseil va accorder une subvention à la maison Desaulniers. Le dossier sera traité au point 4.4.</p>	Grefe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
8)	<p>Huges Létourneau Représentant le réseau Écocitoyen de Saint- Lambert</p>	<p>Le Réseau écocitoyen de Saint-Lambert se réjouit de la perspective de l'adoption par le Conseil de Ville des résolutions prévues aux points : 4.7, 6.5, 7.1, 7.2, 7.5, 7.7 et 7.10.</p> <p>Le Réseau écocitoyen de Saint-Lambert vous fait les demandes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Informer les citoyennes et citoyens sur le comment lesdites résolutions seront appliquées; 2. Le rythme des redditions de compte de leurs applications et de leurs résultats devrait être prévu aux résolutions. <p>Réponse :</p> <p>La Ville s'engage à faire les suivis et espère compter sur l'implication des membres du Réseau. Il y aura un suivi et le magazine de St-Lambert va donner les grandes lignes pour bien informer les citoyens.</p>	Greffe
9)	<p>Edith Moranville</p>	<p>Question pour Madame Marcotte Point 4.1 de l'ordre du jour, Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires</p> <p>Dans la liste des déboursés, on peut lire à la page 93 au numéro S14147 qu'une somme de 98 000.\$ a été accordée à l'organisme Festival Classica comme premier paiement pour l'année 2021.</p> <p>Pouvons-nous nous attendre à une révision de l'entente avant d'accorder un deuxième versement?</p> <p>Réponse :</p> <p>Tout d'abord, un déboursé de 98 000 \$ a été fait pour Classica, la résolution d'octobre était pour 95 000 \$, cependant, dans l'entente il y a une indexation de 3%. La ville respecte l'engagement envers l'organisation, surtout dans le contexte qu'on connaît. Tout le monde fait sa part. Les états financiers ont été déposés et j'attends de les recevoir.</p> <p>Normalement, les partenaires devraient recevoir une reddition de comptes. Pour répondre à votre question, il y a eu beaucoup de discussions pour le premier versement. Je souhaite que les discussions se poursuivent pour la suite. Je veux m'assurer que l'argent des citoyens soit bien dépensé.</p>	Greffe

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 22 MARS 2021

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
1)	Pierre Sénécal	<p>Le gouvernement du Québec a annoncé un appel de projet PRIMADA 2021 pour la période du 15 mars 2021 au 26 mai 2021 aux municipalités amies des aînés à travers le Québec.</p> <p>Considérant le fait que la Ville de Saint-Lambert est propriétaire de la Maison Desaulniers et qu'elle doit y effectuer des travaux comme le rétablissement de la rampe d'accès pour les personnes handicapées et la rampe en bois qui tombe en morceaux depuis des années.</p> <p>Considérant le fait que ce sont des travaux éligibles à une subvention gouvernementale permettant d'économiser jusqu'à 50% des dépenses avec la soumission d'un projet PRIMADA 2021.</p> <p>Question adressée à la conseillère Julie Bourgouin à titre de présidente du Comité de suivi de la politique des familles et des aînés.</p> <p>Pourquoi le conseil municipal de Saint-Lambert n'a-t-il pas adopté une résolution en bonne et due forme afin de mandater l'administration à soumettre un projet afin d'améliorer la Maison Desaulniers dans le cadre du programme PRIMADA 2021 alors que la date limite est le 26 mai 2021?</p> <p>Réponse :</p> <p>C'est certain que depuis l'an dernier, nous nous préparons à faire une demande avant le 26 mai. La direction des loisirs est à l'œuvre. La maison Desaulniers sera consultée et voir s'il y a lieu de faire une demande pour la maison Desaulniers. Les fonctionnaires de la ville sont en contact avec elle. Il n'est pas trop tard. Je comprends votre souci et je tiens à souligner le travail de Dawn Smith dans ce dossier depuis le début du confinement. Il reste à améliorer l'édifice pour leurs rencontres.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
2)	Pierre Sénécal	<p>Considérant le fait que le conseil municipal de Saint-Lambert a entrepris avec succès une médiation en mandatant le conseiller municipal Dominique Lebeau pour agir à titre de représentant de la ville et tierce partie dans le cadre d'une médiation le 25 juin 2014 et qu'une entente a été adoptée à la séance du conseil municipal de Saint-Lambert le 25 août 2014 à la majorité.</p> <p>Question adressée au conseiller Philippe Glorieux à titre de vice-président du Comité des Finances et des ressources humaines.</p> <p>Pourquoi l'actuel conseil municipal de Saint-Lambert n'a-t-il pas utilisé la médiation comme en 2014 afin d'en arriver à une entente entre l'employé au matricule 0002 et la Ville de Saint-Lambert et ainsi éviter des coûts inutile avec un sous-traitant du secteur privé (Altifica) qui n'a aucune expertise en droit du travail?</p> <p>Réponse :</p> <p>Monsieur Glorieux répond que la situation de 2014 il ne la connaît pas. Il a été établi ici que ce n'était pas l'approche à prendre. Altifica permettait de trouver la solution la plus valable pour la ville.</p> <p>Le maire ajoute que vous n'êtes pas la meilleure personne pour juger de la firme Altifica. Il laisse le soin aux ressources humaines de nous guider dans ce genre de dossiers.</p>	Greffe
3)	Karl Villeneuve	<p>J'aimerais avoir une mise à jour de la part de M. Brodeur par rapport à la <u>Politique de l'arbre</u> mise en place à l'automne 2012 et le fait que la Ville de Saint-Lambert s'est donnée comme mandat de produire un inventaire complet des arbres sur son territoire, et ce, sur une période de 5 ans. Le site web ne présente pas de rapport après 2015?</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>https://www.saint-lambert.ca/fr/services-aux-residents/environnement/arbres/inventaire-des-arbres#:~:text=Selon%20sa%20Politique%20de%20l,une%20p%C3%A9riode%20de%205%20ans.</p> <p>Réponse :</p> <p>La ville a un inventaire des arbres publics du territoire mis à jour régulièrement (à l'interne et par les sous-traitants), soit une base de données de plus de 17 000 arbres qui est informatisée et géoréférencée. Pour ce qui est de l'entière des arbres du territoire, la ville de Saint-Lambert travaille avec le milieu de la recherche universitaire afin d'être à l'avant-garde en foresterie urbaine. L'inventaire forestier ne fait plus l'objet d'un rapport publié, mais il est maintenant une base de données interne utilisée par l'équipe municipale. L'équipe en environnement travaille à chaque année à bonifier et raffiner l'inventaire urbain de Saint-Lambert. Vous pouvez vous adresser à la ligne Info-environnement 450-466-3199 pour de plus amples informations sur la question.</p>	
4)	Denis Lecompte	<p>Vous n'avez toujours pas répondu à ma question posée au conseil du 15 février concernant monsieur Franco Di Menna.</p> <p>Le nom de Franco Di Menna apparaît dans l'acte de vente de l'ancienne Église Anglicane depuis le 16 septembre 2020. Quel est le rôle de monsieur Franco Di Menna dans ce projet.</p> <p>Réponse :</p> <p>Le maire informe les citoyens que Monsieur Lecompte a transmis une mise en demeure à la Ville. Considérant de ses intentions de judiciairiser le dossier, la Ville ne répondra plus à Monsieur Lecompte. Ce dossier est en traitement par le promoteur Monsieur Stéphane Boivin et notre greffière.</p>	Greffé
	Denis Lecompte	<p>Étant donné que près d'une centaine de citoyens s'étaient prononcé contre le projet de l'ancienne Église Anglicane (commentaires + sondage entre les 20 janvier 2021 jusqu'au 15 février 2021) et, que les conseiller(e)s ont eu la chance d'en prendre connaissance.</p> <p>Nous aimerions entendre <u>Les conseillers</u> : F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles, F. Désaulniers, L. Blancquaert,</p>	Greffé

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p data-bbox="680 297 2274 370"><u>B. Rodrigue et B. Marcotte</u> à tour de rôle nous dire ce qui a motivé leur décision d'accorder ou pas les dérogations mineures pour le projet du 263 ELM.</p> <p data-bbox="680 410 2274 524">Réponse : M. Rodrigue indique que 62% des citoyens avaient démontré leur désaccord. Nous sommes dans une situation délicate. Malgré notre pouvoir discrétionnaire, il y a plusieurs dérogations, et nous comme conseil, devons analyser le préjudice sérieux causé au droit de propriété des voisins. C'est pourquoi je voterai contre.</p> <p data-bbox="680 532 2274 646">M. Bowles : Depuis le début de ce dossier je maintiens qu'il faut faire quelque chose pour cet édifice. Ce projet pour moi est le seul qui permet un peu de garder une certaine valeur patrimoniale, malgré une reconstruction de l'édifice. Pour cette raison, je voterai pour.</p> <p data-bbox="680 686 2274 873">M. Blancquaert : En 2016, une seule dérogation était demandée. En ce qui me concerne, il y en a plusieurs. Pour les analyser il faut démontrer l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur de la dérogation, il faut tenir compte de l'absence d'atteinte à la jouissance au droit de propriété des voisins, il faut respecter les objectifs du plan d'urbanisme et considérer le caractère mineur de la dérogation. Pour moi ces dérogations ne respectent pas ces critères. De plus, la majorité des gens en consultation publique était contre.</p> <p data-bbox="680 914 2274 1068">M. Glorieux : Le conseil s'était bien prononcé pour aborder le projet de l'église anglicane et de son atelier pour le promoteur actuel. Le promoteur et nous sommes satisfaits des efforts fournis. Les dérogations mineures sont justifiées et moins importants que certains prétendent. L'église aura une vocation d'accueil pour les organismes de St-Lambert. Les maisons adjacentes vont, je crois, bénéficier du projet. Leurs maisons seront mises en valeur.</p> <p data-bbox="680 1109 2274 1182">Mme Bourgoïn : Mes commentaires se rapprochent de ceux de David Bowles, nous avons hérité d'un édifice désuet et nous avons un beau projet sur la table. L'allure et la mémoire de l'édifice seront conservées et c'est un beau projet.</p> <p data-bbox="680 1222 2274 1336">M. LeChatelier : Je pense que c'est un projet qui pourra donner de la valeur à notre centre-ville. Si on laisse aller l'édifice, il va s'effondrer. J'estime qu'il y a plus de pour que de contre. Malgré que ça ne soit pas parfait, ce n'est pas un projet simple. Globalement, je suis favorable.</p>	

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Mme Marcotte : À l'occasion, des dérogations mineures sont demandées par des citoyens et les voisins sont consultés. Ici, malgré que les voisins ne sont pas d'accord, ils le font quand même. Au CCU j'ai voté pour, car je souhaitais que le dossier soit discuté au conseil. J'ai fait une erreur de voter pour. Si c'était à refaire, je voterais contre. Les commentaires des citoyens ont été envoyés aux élus et non au CCU, mais nous n'avons pas pris leurs commentaires en considération. Ce qui me dérange beaucoup, c'est que M. Lecompte a envoyé une mise en demeure et à cause de ça nous ne répondrons plus à ses questions car le dossier est judiciairisé. Je trouve ça épouvantable. Notre maison est notre actif le plus important. Vous êtes inquiet face au projet qui sera construit à côté de chez vous et vous ne recevez pas réponse à vos questions.</p> <p>Mme Désaulniers : J'abonde dans le sens de la valeur ajoutée au centre-ville, de la valorisation de cet édifice et de l'opinion favorable unanime du CCU.</p>	
5)	Pascal Effray	<p>A Saint-Lambert, la refonte du plan d'urbanisme énonce quatre fois le mot EAU et parle juste de protéger la ressource eau, et la refonte du plan de développement durable n'aborde même pas le problème des pertes d'eau en augmentation exponentielle. Mme. Desaulniers m'a fait parvenir un courriel dans lequel elle évoquait la sous taxation des infrastructures, M. Rodrigue nous a fait part de ses projets d'utilisateurs payeurs a de quelques occasions sur le Forum de Saint-Lambert, des aspirants Élus me contactent régulièrement pour me faire part de l'avancée de leurs travaux dans le dossier de l'eau. On m'a proposé de récupérer les 650,000\$ pour l'installation des compteurs d'eau, et de débiter la constitution d'une réserve financière. À Montréal on parle de révision budgétaire et de réduction de la masse salariale. <i>A Saint-Lambert, allons-nous devoir vendre des œuvres d'art avant qu'elles ne soient installées.</i></p> <p>Le sujet doit faire débat, j'ai une seule question et je désire entendre Mme. Desaulniers dans un premier temps et M. Rodrigue par la suite. Est-ce qu'il y a urgence d'agir, quand, et comment ?</p> <p>Réponse :</p> <p>Mme Désaulniers : Oui il y a urgence d'agir. Aujourd'hui c'est la journée mondiale de l'eau. Merci d'avoir partagé avec nous ces recherches. Je ne suis pas une spécialiste de consommation de l'eau potable. Je compte sur les comités environnement et l'équipe municipale et les experts pour nous aider. Les compteurs exigés par le MAMH permettront de mieux estimer notre consommation. Le taux de taxes a été gardé bas longtemps à St-Lambert, ce qui implique un manque d'investissement dans nos infrastructures. Les sommes à investir sont colossales. Il faut prioriser les interventions</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>urgentes. La direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement a travaillé un plan d'intervention qui respecte les actions prioritaires et le budget de la ville.</p> <p>M. Rodrigue : la consommation est sensiblement la même qu'en 2011. Ça fait 10 ans que nous n'avons pas fait évoluer nos actions. 2 stratégies s'imposent : gérer rapidement les pertes d'eau dans les conduites souterraines. Notre CM a fait examiner les conduites. Nous avons fait beaucoup de sondages pour trouver les fuites ou malfunctions. Mais il faut travailler sur le 2^e volet, utilisateur payeur, il faut que les gens paient l'eau qu'ils utilisent. Ce n'est pas normal que les citoyens ne payent pas pour leur consommation. Je préfère comme hydro, de payer pour ce que je consomme. L'eau est une ressource unique et rare et ce principe d'utilisateur payeur devrait être mis dans tous les services municipaux.</p> <p>M. LeChatelier ajoute : En 2019, ce qui était proposé, c'était une taxe unique pour les déchets et l'eau qui avait pour effet de ne pas récompenser les gens qui économisaient l'eau, juste de baisser le taux de taxation des maisons évaluées à plus de 647 000 \$ et d'augmenter celui des maisons évaluées à moins de 647 000 \$. Ce n'était en aucun cas un système reposant sur l'utilisateur payeur. Ce n'était pas une taxe progressive du tout.</p> <p>Le maire ajoute : Le MAMH nous exige l'installation d'environ 350 compteurs d'eau afin d'avoir un échantillonnage fiche pour évaluer la consommation d'eau «per capita».</p>	
6)	Edith Moranville	<p>Considérant l'entente entre la ville et les plaignants dans l'affaire contre le journal de Saint-Lambert stipulant que ceux-ci s'engagent à remettre à la ville les sommes obtenues afin de compenser les frais d'avocats encourus par la ville. Considérant que la ville n'a réussi à obtenir que 6 000\$ et qu'elle a engagé des dépenses de plus de 300 000\$ dans cette poursuite, compte-t-elle réclamer la différence aux plaignants afin de combler le manque à gagner pour les contribuables lambertois?</p> <p>Réponse : Non.</p> <p>Ma question s'adresse à M. Loïc Blanquaert</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>Quelle est la pertinence de tenir des consultations publiques si on ne tient pas compte des résultats... comme celle sur le projet de l'église anglicane? Les résultats de la consultation sur le projet Saint-Charles auront-ils plus d'écoute et de respect de l'opinion des citoyens?</p> <p>Réponse :</p> <p>C'est aberrant d'avoir une consultation publique puis de faire fi des commentaires. Il y a plein de consultations publiques en même temps. Les citoyens sont sursaturés de consultations. Je crois que ce n'est pas une bonne chose de toutes les faire en même temps. J'ai eu des problèmes avec la consultation publique sur les parcs. Je vais demander qu'elle soit prolongée dans le temps au cas où d'autres citoyens auraient eu des problèmes. Sur Saint-Charles, j'espère que les gens vont écouter. Le processus doit être adéquat. Avant de proposer un projet aux citoyens nous aurions pu aller en préconsultation. Nous leur présentons un projet pré-mâché. C'est particulier comme situation, alors j'ai hâte de voir ce qui va ressortir. Selon moi c'est bien que ça se fasse en ligne, mais il faudrait bonifier.</p> <p>Le D.G. ajoute qu'il y a beaucoup de consultations en même temps. L'administration a déposé le plan d'urbanisme en décembre, les PPU en janvier, le règlement de zonage en février. Nous sommes présentement en pré-consultation. L'administration va soumettre au CM les recommandations quant à l'adoption d'un premier projet qui mènera à une consultation obligatoire par la suite.</p>	
7)	Janet Sader	<p>Est-ce que la Ville sait que d'autres municipalités ont déjà les réunions du conseil avec questions et réponses 'in real time'? Pourquoi on attend?. Ça peut se faire aussi pour les consultations.</p> <p>Réponse :</p> <p>Nous avons adopté une procédure de réunions qui pour l'instant nous satisfait.</p>	Greffe
8)	Caroline Derome	<p><u>Question adressée au conseiller M. Blancquaert concernant l'investissement prévu (au PTI) d'un demi-million de dollars en 2021 pour la réfection du garage municipal :</u></p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
	<p align="center">(Questions non répondues de la séance du 18-01-2021)</p>	<p>Pourriez-vous svp nous préciser si des évaluations environnementales phases 1 et 2 ont été réalisées sur le site des immeubles pré-cité (rue Fort) depuis que la ville a repris possession de cette propriété (en 1986) sur laquelle opérait la compagnie Asbestonos qui manufacturait des pièces de matériel roulant composées de fibres d’amiante ?</p>	
<p>Réponse : Le conseiller indique ne pas connaître la réponse et invite le directeur général à répondre. Lors de la construction du garage municipal en 1993, le projet avait été réalisé conformément aux critères de l’époque. Des études de caractérisation environnementales avaient été faites. Aujourd’hui, la Ville devra revoir sa position devant l’état de vétusté de certains bâtiments municipaux, dont le 31-35, Fort et le 17, Fort. Le maire ajoute que le conseil a été saisi il y a quelques mois, d’un rapport sur l’état de l’ensemble de ses bâtiments. Le rapport nécessite une grande réfection, de grandes sommes sont à prévoir dans les meilleurs intérêts de la ville.</p>			
<p><u>Question adressée au conseiller M. Bowles concernant les investissements réalisés sur Riverside :</u> Pourriez-vous svp nous préciser à quel moment la ville présentera son rapport qui présente les fonds effectivement déboursés en comparaison aux estimés de coûts déposés lors de l’approbation des crédits par le conseil, en ce qui a trait à la somme des phases du projet de réfection de Riverside?</p>			
<p>Réponse : La Direction du Génie nous informe que la date ciblée est en juin 2021 pour la reddition de comptes du projet Riverside. Il nous fera plaisir de présenter au conseil la demande initiale de subvention qui avait été faite et le projet final.</p>			

Note : Veuillez svp noter que conformément au règlement concernant les séances, le greffe a retiré les longs préambules qui n’étaient pas nécessaires à la question. Pour toute information complémentaire les élus peuvent consulter les courriels des citoyens ci-dessous reproduits.

Notez que ce document comporte de l’information confidentielle et que son partage est strictement interdit.